

DISCUSSION GENERALE—*Suite.*

taxe produirait une perte de deux millions de revenu, mais nous sommes tous d'accord que la taxe devrait être supprimée—1246.

*Hon. W. T. White*—Taxe sur les bananes n'aurait rapporté que \$200,000 au lieu de deux millions—1247; exemption des marchandises de soie tissée—1247; notre traité avec la France—1247; taxe sur le café et exemption pour le thé—1247; thé est le breuvage du pauvre—1248.

*M. Martin* (Régina)—Les seules lignes d'instruments agricoles qui sont exemptées de droits sont les moissonneuses, les faucheuses et les lieuses—1249; les marchands ont augmenté leur évaluation—1249.

*Hon. J. D. Reid*—Aucune augmentation quelconque dans l'évaluation des machines agricoles, si ce n'est dans le cas de Hutchinson, de la John Deer Plough Company—1249; cette compagnie importait des lieuses au Canada, à meilleur marché qu'elles ne se vendaient aux Etats-Unis—1249; notre évaluateur a appris cela et en a prévenu le ministère—1249.

*M. Martin* (Régina)—A plus d'une reprise j'ai déclaré que j'étais en faveur d'un tarif de revenu, mais que je n'avais aucune confiance dans un tarif basé uniquement sur la protection—1251; je maintiens que le tarif actuel sur les instruments aratoires, avec cette surtaxe de 17½ p. 100, n'est ni plus ni moins qu'un tarif protectionniste—1252.

*Hon. W. T. White*—Il y a une taxe générale relativement aux droits que les manufacturiers ont acquittés sur les articles exportés, et à l'égard des moissonneuses, des lieuses et des faucheuses, il y a de plus une détaxe pour les articles qui sont fabriqués pour la consommation domes-

DISCUSSION GENERALE—*Suite.*

tique—1252; à cause du maintien de cette détaxe, j'ai pu laisser à 12½ p. 100 les droits sur les moissonneuses, les lieuses et les faucheuses, chiffre auquel ils avaient été réduits l'an dernier—1253; quant à l'autre catégorie d'instruments aratoires il n'y a pas de remise aux manufacturiers relativement aux droits qu'ils acquittent sur la matière première servant à la fabrication, en tant que ces articles sont vendus au Canada—1252; si nous maintenons le droit de 12½ p. 100 qui frappe les faucheuses, les moissonneuses et les moissonneuses-lieuses, par contre, nous continuerons d'admettre en franchise la ficelle d'engergage et les machines à fossoyer, lesquelles ne se fabriquent pas au Canada—1253.

## CHAMBRE SE FORME EN COMITE DES VOIES ET MOYENS.

## VOTE.

## AMENDEMENT DE SIR WILFRID LAURIER AU BUDGET.

*Sir Wilfrid Laurier* propose, appuyé par l'honorable Wm Pugsley: "Cette Chambre est prête à prendre les mesures voulues pour faire face aux besoins de la situation et à voter tous les crédits nécessaires dans ce but; mais elle regrette que, dans la mesure en délibération, il soit imposé des droits qui doivent être écrasants pour le peuple, tout en ne produisant que peu ou pas de recettes, et que la dite mesure est surtout critiquable en ce que, au lieu de favoriser le commerce de la Grande-Bretagne avec le Canada, elle crée de nouvelles barrières contre ce commerce, au moment où la mère patrie subit un effort sans précédent dans son histoire"—901.

Rejeté: Pour 59; contre 104—1219.